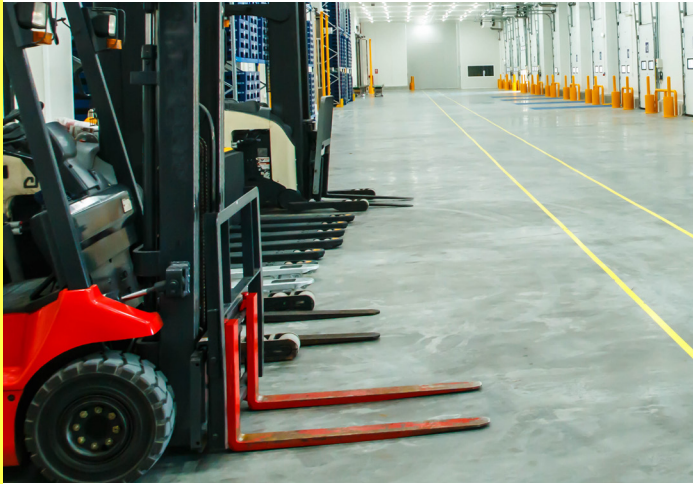


Vérfications réglementaires des chariots élévateurs

CHARIOT ÉLÉVATEUR - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



2 jours - 14 heures

Public

- Techniciens intervenant sur les chariots élévateurs.

Prérequis

- Techniciens d'exploitation.

Moyens pédagogiques

- Documents techniques et réglementaires.
- Chariot élévateur monté sur bandages, roues pleines et pneumatiques.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.
- Stages animés par nos techniciens formateurs experts du hayon élévateur.
- Les stagiaires doivent se munir de leurs EPI.

Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site www.cemafruid-formation.com
- Intra : nous contacter

Objectifs

- » Former les opérateurs aux missions de vérifications réglementaires obligatoires des chariots élévateurs dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- » Savoir utiliser l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.

Programme

- » Théorie :
 - Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
 - Rappel des différents types de chariots élévateurs, de leurs composants et de leur utilisation.
 - Rappel des risques pour les personnes et des dispositifs de sécurité des chariots élévateurs.
 - Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification réglementaire semestrielle obligatoire...
- » Pratique :
 - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur chariots élévateurs.
 - Découvrir et maîtriser les moyens à mettre en oeuvre, l'outil Hydrotest® et l'application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.

Acquis de la formation

- » Connaître la réglementation.
- » Savoir réaliser une vérification réglementaire de chariot élévateur.

Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.
- » Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.